

PROCES VERBAL

de la réunion du comite syndical

du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

de la vallée du Touch et de ses affluents

Du 3 décembre 2015

Etaient présents :

Mesdames VITET Martine, COURTOIS-PERISSE Jennifer, MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène.
Messieurs BAQUIE André, LECUYER Philippe, BOUREAU Pascal, GABARRE Gérard, MAUMUS Jean-François, SAINT-BLANCAT Claude, ABADIE Marc, DINTILHAC Pierre-Alain, EQUILBEC Laurent, BOUE Pierre-Louis, POUSSOU Gérard, BENAZET Jean-François, MERCANTI Jean-Paul, COUSSEAU Serge, SACAREAU Jean-Jacques, LARRIEU Joël, ZARDO Léonard, DE MELLIS Arnaud, COULAND Patrick, BONNEMAISON Guy, BORALI Michel, DUTRAIN Marc, BARELLI Jean-Marc, VALIERE Pascal, CASTIES Nicolas, LAGUENS Bernard, AUBERT Alain, PELLEGRINO Joseph.

Etaient excusés :

Mesdames TASSELI Josiane, BOYE Brigitte, SALVADOR Annie, MEIFFREN Isabelle.
Messieurs ARCIDET Régis, LERAT Jacques, DUMAS Jean-Louis.

Etaient absents :

Mesdames BARES Françoise, BAHEU Méline, LAUGA Hélène, MIRALES Hélène, LECLERC Marie-Claude.
Messieurs DUPRAT André, ANDREU SEIGNE Aurélien, MONTLIBERT Roger, BOUCHARD Nicolas, MEDOUS Francis, COMAS Martin, ESCOULA Louis, KOZIOL François, LECUSSAN Alain, DUTRAIN Jérôme, GASQUET Etienne, PAVAN Jean-Pierre, GADBIN Ghislain, TOFFOLON Joseph, ALM Dominique, ATSARIAS Roger, QUERE Gilbert.

Pouvoirs :

Monsieur LERAT Jacques à Madame VITET Martine.
Madame BOYE Brigitte à Monsieur SACAREAU Jean-Jacques.
Madame TASSELLI Josiane à Monsieur MERCANTI Jean-Paul.
Monsieur ARCIDET Guillaume à Monsieur ABADIE Marc.
Monsieur DUMAS Jean-Louis à Monsieur COULAND Patrick.

COMPTE-RENDU DE SEANCE

- L'Assemblée Générale initialement prévue le 8 octobre 2015 n'a pas pu se tenir, du fait que le quorum n'a pas été atteint ; Le Président le regrette amèrement et en fait part aux membres présents ce jour.
- Sur ce, l'appel est fait ; le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Madame COURTOIS-PERISSE Jennifer.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 09/04/15, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

Election des membres du Bureau

Lors des dernières élections des 26 mai et 12 juin 2014, le SIAH n'avait pas pu élire ses membres du Bureau car les statuts du Syndicat ne précisait pas le mode ni l'instance par lesquels ils pouvaient être élus.

L'article 6 des statuts du SIAH ayant été modifié dans ce sens et validé par la Sous-préfecture de Muret, le Syndicat peut maintenant désigner ses membres du Bureau.

Pour info, lors des élections précitées, le SIAH avait demandé aux membres du comité syndical de se faire connaître s'ils étaient intéressés pour devenir membres du Bureau.

Voici la liste obtenue :

- BAQUIE André
- BONNEMAISON Guy
- COMAS Martin
- LAGUENS Bernard
- QUERE Gilbert
- TOFFOLON Joseph
- VALIERE Pascal

A l'unanimité des présents, les 7 membres ci-dessus nommés sont désignés comme membres du Bureau du SIAH.

Débat des Orientations Budgétaires

Le Président rappelle aux membres du Bureau que depuis quelques années a été instaurée, conformément à la Loi, l'obligation d'organiser un Débat des Orientations Budgétaires (DOB), deux mois minimum avant le vote du budget. C'est pourquoi ce dernier a été inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

Voici les grandes lignes des Orientations Budgétaires pour 2016, en section d'investissement :

⇒ Budget AAT

- Travaux confortement de berges (Casties Labrande B105.1)
- Etude stratégique sur les bassins versant de l'Aussonnelle et du Touch : marché et convention de maîtrise d'ouvrage unique
- Etude globale du Bassin Versant du Touch (poursuite du marché)

⇒ Budget EAU

- Travaux d'entretien courant

Adopté à l'unanimité des présents

Point sur le volet « communication »

Madame VITET Martine, vice-présidente en charge de la communication, prend la parole pour expliquer ce point mis à l'ordre du jour.

- Diffusion d'information dans les bulletins municipaux des communes adhérentes

Le SIAH du Touch envisage de diffuser des informations via les bulletins municipaux des communes adhérentes. Il s'agit de rappeler aux riverains et habitants des communes, l'existence de cours d'eau sur leur territoire et les actions menées par le SIAH.

Le Syndicat contactera dans quelques temps les personnes en charge de la rédaction des bulletins pour mettre en place les modalités d'envoi.

- Rencontre avec l'Association Reflets

Une rencontre avec l'Association Reflets a eu lieu courant novembre 2015. Cette association, basée à Toulouse, organise des animations scolaires et grand public sur le thème de l'eau en collaboration avec l'Agence de l'eau.

Nous étudions la possibilité d'un futur partenariat afin de mieux sensibiliser les habitants du bassin versant du Touch.

Cartographie des cours d'eau

Une instruction du ministère en charge de l'Ecologie du 3 juin 2015 demande aux services de l'Etat d'établir, en concertation avec les acteurs, une cartographie des cours d'eau et de décliner localement des guides d'entretien des cours d'eau.

Trois critères cumulatifs doivent être retenus pour caractériser un cours d'eau :

- la présence et la permanence d'un lit, naturel à l'origine
- un débit suffisant une majeure partie de l'année
- et l'alimentation par une source.

Actuellement, une réunion de lancement s'est tenue le 9 septembre 2015. Le travail cartographique est en cours sur le Bassin Versant du Touch.

Une prochaine réunion de travail sur le guide d'entretien est prévue le 16 décembre 2015.

GEMAPI : Etude stratégique

Comme présenté lors de l'Assemblée Générale du 9 avril 2015, le SIAH a lancé une étude stratégique sur le bassin versant du Touch, dont les objectifs sont de :

- définir le territoire le mieux adapté aux enjeux du moment ;
- définir une gouvernance adaptée au territoire retenu ;
- proposer une organisation administrative et technique cohérente ;
- et, finalement, proposer une gestion financière réaliste et adaptée aux enjeux.

L'étude se décline en plusieurs tranches :

- Tranche ferme : Étude allant du diagnostic à la définition du schéma cible
 - **Phase 1** : réaliser un état des lieux des enjeux du territoire et des structures gestionnaires existantes, recueillir les attentes des acteurs locaux et proposer des scénarios d'organisation ;
 - **Phase 2**: réaliser les analyses juridique, technique et financière de la mise en place d'une structure de gouvernance intercommunale, sur la base de deux scénarios retenus sur le bassin versant ;
- Tranche conditionnelle N°1 : Étude d'un rapprochement des bassins versants de l'Aussonnelle et du Touch
- Tranche conditionnelle N°2 : Accompagner la démarche de mise en place de la structure (préparation du règlement intérieur, définition des principes de répartition des charges financières, rédaction des délibérations de création de la structure...).

L'enveloppe prévisionnelle pour l'étude se montera à 50 000 €, avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 70%, soit 35 000 €.

La part restante (30%, soit 15 000 €) sera à partager entre les 3 syndicats de rivières présents sur les bassins versants de l'Aussonnelle et du Touch, en se basant sur une clé de répartition entre les syndicats définie proportionnellement à la surface totale de la somme des bassins versants de l'Aussonnelle et du Touch.

Le financement par les intercommunalités se fera :

- proportionnellement à la surface occupée sur le(s) bassin(s) versant,
- En supplément des futures contributions qui seront retenues lors de l'étude,
- Répartie sur plusieurs années.

Extrait de l'article 4.2 du CCP de l'étude :

« ➤ La clé de répartition financière (Contributions, taxes, etc.). *À noter que cette clé devra intégrer la participation de chacune des intercommunalités au financement de la présente étude ; participation qui est calculée en fonction de la surface qu'occupe chacune des intercommunalités sur le bassin versant du Touch et qui sera répartie sur les 3 premières années d'adhésion.* »

Une délibération est indispensable pour autoriser le Président à signer la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique qui désigne le SIAH du Touch comme mandataire et à passer le marché.

Le Conseil Syndical est d'accord à l'unanimité.

Pour terminer le point, un petit film d'animation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est projeté. Il présente les 3 idées clés pour réussir une autre gestion de nos rivières avec la nouvelle compétence GEMAPI: laisser plus d'espace à la rivière, freiner le débit de l'eau et gérer l'eau à l'échelle du bassin versant.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 heures 45.

Le Président,
Pierre-Alain DENTILHAC

